

**Nigeria:**  
Boko Haram  
veut « vendre »  
les écolières  
qu'il déclare  
avoir enlevées

Page B 5



« Dites-nous  
ce que vous  
attendez de  
nous »: **appel  
à tous** du  
patron de  
CBC-RC Page B 8

www.ledevoir.com

# LE DEVOIR

Vol. CV N° 99

LE DEVOIR, LE MARDI 6 MAI 2014

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ

## Couillard rompt une promesse électorale

Les avis juridiques  
portant sur certains  
aspects du projet de loi 60  
ne seront pas divulgués

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire à Québec

S'il n'existe pas un avis juridique embrassant l'ensemble du projet de loi 60 sur la charte de la laïcité, les juristes du ministère de la Justice ont tout de même rédigé pour le compte du gouvernement péquiste des avis juridiques traitant de différentes dispositions de ce projet de loi. Or, rompant avec un engagement électoral de Philippe Couillard, le gouvernement libéral n'entend pas les rendre publics.



Philippe Couillard

Au cabinet de la ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, on a confirmé que les juristes du ministère avaient produit des avis juridiques sur des éléments du projet de loi 60. Ces avis juridiques portaient sur des points très précis « qui peuvent avoir un lien avec le projet de loi, oui », a indiqué l'attachée de presse de la ministre, Marie-Pier Richard.

« On s'est engagés à dire que, s'il y avait des avis juridiques sur l'ensemble du projet de loi,

VOIR PAGE A 8 : COUILLARD

## Grandes artères: cyclistes en péril

Les données policières sous-estiment le nombre d'accidents et la gravité des blessures, estime la Direction de la santé publique de Montréal



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Un « vélo fantôme » se dressait lundi matin à l'entrée du tunnel de la rue Saint-Denis, à Montréal, où Mathilde Blais, une cycliste de 33 ans, a été fauchée par un camion il y a une semaine. Près de 400 personnes ont pris part à la cérémonie commémorative. Un autre rassemblement a eu lieu en soirée.

JEANNE CORRIVEAU  
MARCO FORTIER

Les tunnels sous les viaducs sont périlleux pour les cyclistes, mais les grandes artères montréalaises, comme la rue Saint-Denis, le sont tout autant puisqu'on y dénombre quelque 400 accidents par année, constate la Direction de la santé publique (DSP) de Montréal. À cet

égard, les données policières sous-estiment le nombre d'accidents impliquant des cyclistes et la gravité de leurs blessures, soutient la DSP.

Le décès de Mathilde Blais dans le tunnel de la rue Saint-Denis la semaine dernière a attiré l'attention du public sur le danger que représentent les voies passant sous les viaducs. Mais le D<sup>r</sup> Patrick Morency, médecin à la DSP de Montréal, croit que ce n'est pas uniquement le

passage sous le viaduc Saint-Denis qui cause problème, mais l'ensemble de l'artère. « Quand on regarde la carte des blessés, on peut voir que la majorité des blessés sur les artères le sont aux intersections, explique-t-il. Les intersections sont le lieu des conflits les plus fréquents. »

Entre 2000 et 2012, les données policières ré-

VOIR PAGE A 8 : CYCLISTES

## AUJOURD'HUI



**Actualités** La militante anticharte Dalila Awada poursuit pour diffamation l'ex-candidate du PQ Louise Mailloux et le site *vigile.net*. Page A 4

**Collusion:** les hautes instances politiques ont été alertées dès la fin de 2002. Page A 3

**Économie** Les cadres financiers des partis politiques québécois ont peint un portrait trop optimiste de l'horizon économique, estiment les économistes. Page B 1



Avis légaux..... B 4  
Décès..... B 6  
Météo..... B 4  
Mots croisés..... B 2  
Petites annonces..... B 6  
Sudoku..... B 3

## Lise Payette appelle les femmes à réinvestir le Parti québécois

AMÉLIE  
DAOUST-BOISVERT

Refusant l'inaction au moment où le nombre de femmes députées recule à l'Assemblée nationale, Lise Payette propose de tenir un sommet des femmes du Parti québécois.

Infatigable, l'ex-politicienne affirme que l'idée est de motiver les femmes à réinvestir les rangs. Pour elle, avec le recul de la députation féminine et la défaite de la première femme première ministre de l'histoire du Québec, pas question que les femmes retournent simplement à la maison.

« Je pense que l'état dans lequel se trouve le Parti québécois pourrait permettre aux femmes de prendre plus de place », explique M<sup>me</sup> Payette. Un parti politique est plus accessible lorsqu'il est en bas qu'en haut. » Elle observe que lorsqu'un parti se trouve au pouvoir, les hommes sont moins enclins à concéder de



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Lise Payette estime qu'encore aujourd'hui, on « tolère » les femmes en politique, mais qu'on ne « les accepte pas ».

l'espace aux femmes et à leurs idées.

Elle a reçu *Le Devoir* chez elle, pour discuter notamment du lancement d'une réédition de son autobiographie, *Des*

femmes d'honneur.

Le milieu politique a beau avoir évolué depuis son élection avec le gouvernement de

VOIR PAGE A 8 : PAYETTE

TORONTO

## La venue d'un député israélien anti-arabe crée des remous

CLAUDE LÉVESQUE

Moshe Feiglin, un député israélien très controversé, doit parler mardi soir à Toronto dans le cadre d'un événement auquel est associée une organisation tout aussi controversée que lui, la très conservatrice Jewish Defence League (JDL).

M. Feiglin, qui est député du Likoud, le parti au pouvoir en Israël, est également un des membres fondateurs de Manhigut Yehudit (Leadership juif), un mouvement opposé aux accords d'Oslo et au processus de paix qui en découle.

L'allocation de M. Feiglin, qui est actuellement l'un des vice-présidents de la Knesset (le Parlement israélien), s'intitulera « La bataille pour la souveraineté juive sur le mont du Temple ». Son mouvement prône l'expulsion des institutions musulmanes actuellement responsables de ce lieu également connu sous le nom

VOIR PAGE A 8 : DÉPUTÉ

# NOUS ACHETONS

LES OBJETS DE COLLECTION ET LES OBJETS DE VALEUR

NOUS ESTIMONS GRATUITEMENT ! N'HÉSITEZ PAS À VENIR NOUS RENCONTRER !

## MONTRES



**Patek Philippe**  
Payons  
**\$2 000 à \$4 000**



**Patek Philippe**  
officier  
Payons  
**\$5 000 à \$10 000**



**ROLEX**  
Submariner  
Payons  
**\$1 000 à \$5 000**



**ROLEX**  
GMTMaster  
Payons  
**\$1 500 à \$10 000**

**Nous achetons les montres :**

Patek Philippe, Breitling, Breguet, Omega, Vacheron-Constantin, Girard-Perregaux, Rolex, Piaget, Concord, etc...

## TABLEAUX



ANCIENS ET CONTEMPORAINS (ARTISTES CANADIENS ET ÉTRANGERS)

Claude Tousignant, Lise Gervais, Miyuki Tanobe, Normand Hudon, Paul «Tex» Lecor, Albert Rousseau, Bruno Côté, Stanley Cosgrove, Léo Ayotte, Groupe des Sept, Alfred Pellan, Clarence Gagnon, Marc-Aurèle Fortin, Claude Le Sauteur, Cornelius Krieghoff, Ronald Simpkins, Rita Letendre ... et autres !

Votre peintre n'apparaît pas dans cette liste ?  
Envoyez-nous vos photos par courrier électronique !

## OR

Nous achetons les bijoux en OR et en ARGENT, même ENDOMMAGÉS !



Pièce d'or pur  
FEUILLE D'ÉRABLE ou  
ONCE D'OR nous payons  
**95%**  
de la valeur  
du marché du jour



Basé sur un prix de **1,285\$ (U.S.) once**, nous payons **1,340\$ (CAN.) once**.  
Prix variant selon le prix du marché quotidien.

## MONNAIE



**CANADA**  
1 Dollar avant 1967 Payons \$10.00 ch.  
50 Cents avant 1967 Payons \$5.00 ch.  
25 Cents avant 1966 Payons \$2.50 ch.  
10 Cents avant 1966 Payons \$1.00 ch.

NOUS ACHETONS LES PIÈCES DE MONNAIE EN OR OU ARGENT

## TIMBRES



Nous recherchons les collections avancées provenant de collectionneurs et de ventes de succession, pour achat immédiat ou pour mise en consignation dans nos ventes aux enchères.

## BILLET



En condition Very Fine  
**\$100 CAN 1935**  
Français \$1200  
Anglais \$700

En condition Very Fine  
**\$500 CAN 1935**  
Français \$100 000  
Anglais \$40 000

En condition Very Fine  
**\$25 CAN 1935**  
Français \$2 500  
Anglais \$1 500

NOUS ACHETONS CES BILLETS ET AUTRES.

## JOUETS



Barbie, G.I. Joe, Batman, Figurines en Métal, Star Wars, Poupées...

## ARTICLES SPORTIFS



Chandails, cartes (seulement avant 1980), bâtons bagues, affiches, figurines, objets signés, rondelles, photos, programmes, revues, etc...

## OBJETS MILITAIRES



ET AUTRES OBJETS MILITAIRES !

## ARGENT



Nous achetons l'argenterie et divers objets en argent sterling seulement.

## DIAMANTS



Nous achetons les diamants de 50 points (demi carat) et plus.

## ÉVITEZ LES CHICANES DE FAMILLE !!!

Notre équipe se spécialise dans les ventes de MAISON et SUCCESSION.

Soyez préventif et laissez nos experts faire une évaluation complète de vos biens et succession !

Notre équipe se fera un plaisir de prendre en charge la liquidation de la succession d'un proche ou simplement de votre maison.

CONTACTEZ - NOUS POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS.

Les prix sont sujets à changement sans préavis. MTM INTERNATIONAL se réserve le droit de refuser toutes transactions.

**MONTRÉAL TIMBRES & MONNAIE 1878, rue Ste-Catherine Est, Montréal**  
1 800 - TIMBRES • 514 742-2001 • 1 800 - MONNAIE • 514 742-2002

## Encan d'Oeuvres d'Art Jeudi 15 mai 2014, 19 h



**Exposition**  
Samedi & Dimanche 10 et 11 mai, 10 h à 17 h  
Lundi, Mardi & Mercredi 12, 13 et 14 mai, 12 h à 21 h  
Jeudi 15 mai, 10 h à 16 h

### Consignations

Nous acceptons les consignations pour nos futurs encans. Nous prenons également les bijoux, tableaux, timbres et la monnaie pour nos ventes aux enchères.

Encan en ligne, inscription et catalogue complet : [www.lapointechampagne.com](http://www.lapointechampagne.com) • 1 800 846-2737 • 514-527-1526 • [info@lapointechampagne.com](mailto:info@lapointechampagne.com)

1950, rue Sainte-Catherine Est, Montréal, Québec, H2K 2H7

## Encan de Timbres

Samedi / Dimanche  
24 et 25 mai 2014



Encan en ligne, inscription et catalogue :  
[www.stampsactionnetwork.com](http://www.stampsactionnetwork.com)  
1 800 846-2737 • 514-527-1526  
[mtminternational@bellnet.ca](mailto:mtminternational@bellnet.ca)  
[mtminternational.ca](http://mtminternational.ca)

1950, rue Sainte-Catherine Est  
Montréal, Québec, H2K 2H7

# ACTUALITÉS

## La longue marche



MICHEL DAVID

Dans la chronique qu'il a signée samedi dans *Le Journal de Montréal*, Jacques Parizeau s'est posé en exemple des résultats positifs que peut donner un engagement clair et net en faveur de la souveraineté, plutôt que de «tourner autour du pot», comme le PQ l'a fait au cours de la dernière campagne électorale.

On doit reconnaître la détermination dont l'ancien premier ministre a fait preuve pour imposer la tenue d'un référendum qui donnait la chair de poule à bon nombre de souverainistes, et non les moindres. Il fallait également beaucoup d'abnégation pour s'effacer devant Lucien Bouchard, qui avait succombé aux sirènes fédérales et profité des charmes de la vie parisienne alors que M. Parizeau s'employait à raviver la flamme.

Sonné par le désastre du 7 avril, de nombreux péquistes sont tentés de tourner le dos à la stratégie du «bon gouvernement» et de poursuivre le combat pour la souveraineté à visière levée, quitte à rester dans l'opposition le temps qu'il faudra. Cela reste à voir. Les élus n'ont pas nécessairement le même point de vue que les simples militants. Il ne faut jamais sous-estimer le goût de la limousine. D'ailleurs, comment nier que la prise du pouvoir est un préalable à la souveraineté?

M. Parizeau a raison de parler d'une «croisée des chemins» pour le PQ, mais il faut aussi être conscient que le contexte politique est nettement moins favorable au projet souverainiste qu'il l'était il y a vingt ans. «Il y en aura pour plusieurs années», a-t-il averti. En effet, la marche risque d'être longue, très longue, et il n'y a aucune garantie de réussite.



Avec 44,75% des suffrages exprimés à l'élection du 12 septembre 1994, M. Parizeau, estime qu'il avait le «mandat clair» de tenir un référendum et d'utiliser tous les moyens à sa disposition, c'est-à-dire des fonds publics, pour atteindre son objectif, même si le PQ avait obtenu seulement 13 744 voix de plus que les libéraux.

Bien des choses ont changé depuis. Le Québec a notamment rompu avec une longue tradition de bipartisme. En 1994, l'ADQ en était à sa première tentative et n'avait recueilli que 6,4% des voix. Au cours des cinq dernières élections, l'ADQ ou la CAQ ont cependant maintenu une moyenne de 23%. Sans parler de Québec solidaire. Il est très difficile d'imaginer que le PQ puisse prendre le pouvoir avec 45% dans un avenir prévisible.

À l'époque, M. Parizeau avait pu bénéficier du ressentiment créé par l'échec du lac Meech et, dans une moindre mesure, de l'entente de Charlottetown. Les audiences de la commission Bélanger-Campeau, puis le rapport Allaire, avaient fait en sorte de dédramatiser la perspective d'un Québec souverain. Si même les libéraux pouvaient l'envisager...

Depuis, le camp fédéraliste a compris que la meilleure façon d'éviter un nouvel échec constitutionnel est de ne pas rouvrir le dossier. Le PLQ a abandonné depuis longtemps toute velléité de flirt avec la souveraineté, et la majorité des Québécois se sont résignés à vivre en marge de la Constitution sans trop s'en formaliser.



En 1995, tout n'a pas été aussi limpide que M. Parizeau veut bien le laisser croire. Le «projet de loi numéro un sur l'avenir du Québec» n'était pas aussi «simple et clair» qu'il le prétend. Il incluait une offre de «partenariat économique et politique» avec le reste du Canada «sur la base de l'entente tripartite du 12 juin 1995», qui avait été conclue entre le PQ, le Bloc québécois et l'ADQ.

L'entente en question prévoyait notamment la création d'institutions politiques communes, y compris une assemblée parlementaire où des députés québécois continueraient à siéger avec leurs collègues. Un pourcentage de 25% aurait été garanti au Québec.

Cela ne ressemblait pas du tout à la question sans ambiguïté qu'il avait promis de poser au référendum: «Voulez-vous que le Québec devienne un pays souverain en date de..., oui ou non?» Il n'est pas étonnant que certains aient eu l'impression qu'un oui ouvrirait la porte à un renouvellement de la fédération.

Evidemment, il serait plus difficile de franchir la barre des 50% avec une question claire, mais c'est aussi le meilleur moyen de minimiser les problèmes au lendemain d'un oui. En 1995, une déclaration unilatérale d'indépendance était prévue s'il n'y avait pas entente sur le partenariat au bout d'un an, mais cela n'aurait peut-être pas été si simple. En cas d'échec des négociations, comment aurait-on pu empêcher Ottawa de soumettre directement à la population un projet de son cru?

De toute manière, poser une question aussi alambiquée ne serait plus possible. Ce n'est pas la Loi sur la clarté qui empêcherait un gouvernement souverainiste de finasser, mais les Québécois eux-mêmes. Si jamais il y a un autre référendum, ils exigeront le droit à un choix aussi clair que celui qui sera proposé aux Écossais en septembre prochain.

mdavid@ledevoir.com

## Collusion: le gratin politique alerté dès 2002

La commission Charbonneau a entendu l'ingénieur et lanceur d'alerte François Beaudry

BRIAN MYLES

La collusion est sur le radar des plus hautes instances politiques depuis la fin 2002, sans qu'elles aient été en mesure de déstabiliser «un réseau d'influence» aux tentacules insoupçonnées.

La commission Charbonneau a entendu coup sur coup le lanceur d'alerte et ex-ingénieur-conseil au ministère des Transports du Québec (MTQ) François Beaudry et l'ancien sous-ministre Jean-Paul Lemieux lundi.

M. Beaudry a évoqué l'existence d'un «réseau d'influence» touchant «tous les niveaux, même le politique». «Lorsqu'une personne côtoie ces réseaux, il comprend qu'il y a des limites qu'il ne faut pas dépasser», a dit l'ex-conseiller spécial au MTQ, en faisant un parallèle avec la situation observée à l'Agence du Revenu du Canada. La mafia y était si bien implantée qu'elle pouvait freiner des enquêtes fiscales sur des entreprises liées au crime organisé.

Grâce à la collaboration d'un entrepreneur qui a risqué sa santé et sa sécurité, M. Beaudry a appris l'existence de systèmes de trucage des appels d'offres élaborés à Montréal, à Laval et au MTQ dès la fin 2002.

À Montréal, le marché était «contrôlé à 100% par la mafia», a confié l'informateur de M. Beaudry, tandis qu'à Laval, le trucage des appels d'offres était coordonné par l'hôtel de ville, sous la férule de l'ex-maire Gilles Vaillancourt (aujourd'hui accusé de fraude et de gangstérisme).

M. Beaudry se souvient des paroles de son informateur: «Tu ne peux pas imaginer le réseau d'influence de ces gens-là. Jamais je ne parlerai publiquement de ça, même pas à la police», lui avait-il dit.

L'ingénieur a pris les révélations de son informateur encore plus au sérieux, à partir du moment où il lui a annoncé à l'avance le résultat d'un appel d'offres à Laval, en février 2013. Selon M. Beaudry, c'était comme apprendre un jour à l'avance la combinaison gagnante à la loterie.

L'informateur a prédit avec exacti-



Devant la lenteur de la SQ, François Beaudry s'était tourné vers l'émission *Enquête* en 2009. Quelques jours plus tard, l'escouade Marteau était créée.

### Ingérence du libéral David Whissell

L'ex-député libéral d'Argenteuil David Whissell a fait une intervention «inappropriée» et «inacceptable» pour influencer l'octroi d'un contrat du MTQ, a dénoncé un ancien adjoint au sous-ministre, Gilles Roussy, à la commission Charbonneau. Selon M. Roussy, M. Whissell ou un membre de son entourage a passé un appel au directeur du MTQ dans la région des Laurentides et de Lanaudière, Mario Turcotte, en 2003 ou 2004, afin de protester contre l'attribution d'un contrat à une firme dite «outsider». M. Roussy ne sait pas quelles étaient les intentions du député d'Argenteuil, «mais il n'était pas d'accord avec le résultat de l'appel d'offres», a-t-il précisé. M. Roussy a informé le chef de cabinet adjoint du ministre des Transports de cette manifestation d'ingérence politique.

tude l'ordre de présentation de huit des dix soumissions, et l'identité de l'entrepreneur gagnant, Construction G. Giuliani. Fait à souligner, tous entrepreneurs ayant participé à cet appel d'offres (sauf un) ont été arrêtés en compagnie de M. Vaillancourt dans le projet «Honoré», en mai 2013.

### Tous au courant

Un cercle restreint formé de M. Beaudry, de son supérieur immédiat, Gilles Roussy, et du sous-ministre Jean-Paul Beaulieu a colligé des preuves dans le but d'alerter les policiers.

Le directeur général de la Sû-

reté du Québec (SQ) Florent Gagné (qui deviendra sous-ministre aux Transports) a été sensibilisé au problème, et M. Beaudry a amorcé une longue collaboration avec la police.

Outre Florent Gagné, la liste des personnes mises au courant, comprend:

– Le ministre des Transports, Serge Ménard, du PQ, et son chef de cabinet, Denis Dolbec. M. Ménard a conseillé au sous-ministre Beaulieu de bien prendre son temps dans une enquête aussi importante et difficile, afin de mettre au jour tous les rouages de la collusion.

– Le successeur de M. Ménard au

MTQ, le libéral Yvon Marcoux, et son chef de cabinet, Luc Bastien (un proche de l'organisateur controversé Marc-Yvan Côté).

– Trois hommes qui ont occupé le poste de secrétaire général et greffier (le grand patron de tous les fonctionnaires) sous le gouvernement du PQ (Jean Saint-Gelais) et sous le régime libéral (André Dicaire et Gérard Bibeau). Les trois se sont dits surpris des révélations, a relaté M. Beaulieu.

François Beaudry avait bon espoir que la police fasse une razzia dès 2004, puis en 2005... Et encore en 2006. «Finalement, il n'y a jamais rien eu», constate-t-il. En 2013, l'UPAC a finalement démantelé le réseau lavallois.

M. Beaudry estime que la collusion affecte environ 80% des contrats provinciaux. Ce chantier a été délaissé par les policiers pendant de nombreuses années. C'est d'ailleurs parce que la SQ avançait à pas de tortue que M. Beaudry s'est tourné vers l'équipe d'*Enquête*, pour dénoncer publiquement la collusion, en 2009. Huit jours après la diffusion du reportage, les libéraux annonçaient la création de l'escouade Marteau. L'automne dernier, l'Assemblée nationale a décerné à François Beaudry une médaille pour son geste de courage.

### Rond-point L'Acadie

La procureure Sonia LeBel a longuement interrogé François Beaudry sur les irrégularités dans l'octroi des contrats du rond-point L'Acadie à Louisbourg, propriété de Tony Accurso.

M. Beaudry a produit une analyse négative au sujet de travaux imprévus de 2,3 millions réalisés par l'entrepreneur. Il a dénoncé ce qu'il percevait comme un dépassement de coûts non autorisé par le MTQ. Le sous-ministre Beaulieu l'a appuyé dans ses démarches. C'est finalement Florent Gagné, lors de sa nomination comme sous-ministre au MTQ, qui a autorisé le paiement des extras à Tony Accurso.

Le Devoir



L'ancien organisateur libéral aurait mis en place un système de ristournes dans l'attribution de contrats fédéraux. Son stratagème aurait rapporté plusieurs millions de dollars, qu'il a partagés avec le PLC.

### SCANDALE DES COMMANDITES

## Jacques Corriveau demandera le dégel de ses avoirs pour se payer un avocat

L'un des acteurs principaux du scandale des commandites, l'ex-organisateur libéral Jacques Corriveau, n'a plus d'avocat. Il reviendra devant la Cour le 20 juin prochain afin de demander la levée partielle de l'ordonnance de blocage de ses biens afin d'avoir accès à des fonds pour payer celui qui se dit prêt à le représenter, M<sup>e</sup> Jeffrey Boro.

Jacques Corriveau, âgé de 81 ans, est accusé de fraude envers le gouvernement, de fabrication de faux documents et de recyclage des produits de la criminalité en lien avec le scandale du Programme fédéral des commandites.

M<sup>e</sup> Boro, qui s'est présenté comme ami de la Cour lundi lors de la brève comparution de l'octogénaire au palais de justice de Montréal, a d'abord signifié au juge Marc David que l'avocate qui représentait jusqu'ici l'accusé, M<sup>e</sup> Marlene Harton, s'était retirée du dossier. Il lui a ensuite demandé un délai afin de pouvoir prendre connaissance de nouveaux éléments de preuve déposés au dossier par la Couronne, notamment les éléments portant sur les produits de la criminalité afin de préparer une requête pour dégeler les fonds de son client potentiel.

«C'est quelque chose de très triste, mais chaque personne doit être payée pour les services qu'il rend et, avec tous les biens de M. Corriveau qui sont gelés

pour le moment, il n'a pas la capacité de me payer», a déclaré M<sup>e</sup> Boro au sortir de l'audience.

Le juge David, bien que visiblement irrité de ne pouvoir faire avancer le dossier, n'a eu d'autre choix que d'acquiescer à la requête.

M<sup>e</sup> Boro doit maintenant prendre connaissance de la preuve afin de déterminer si une levée partielle de l'ordonnance de blocage serait suffisante pour représenter M. Corriveau. «Malheureusement, il a eu la [...] preuve seulement ce matin [lundi], donc il faut qu'il étudie cette preuve pour prendre une décision dans son dossier», a expliqué M<sup>e</sup> Boro. «Nous allons tenter de démontrer que certains des biens qu'il possède, il les a obtenus avant le prétendu crime.»

Ce sont ces biens, qui ne seraient donc pas visés par l'accusation, qui doivent être évalués par M<sup>e</sup> Boro. «Nous allons tenter dans un premier temps de dégeler ses biens afin qu'il puisse nous payer et, s'il n'a pas de moyens, si l'État insiste, persiste et a gain de cause, à ce moment-là, nous allons demander à l'État d'assumer ses dépenses d'avocat», a précisé M<sup>e</sup> Boro. Jacques Corriveau a expliqué que sa demande d'aide juridique avait été rejetée, tout comme sa demande de révision de cette première décision.

La Presse canadienne

### VILLE DE MONTRÉAL

## Une promotion malgré des pots-de-vin

JEANNE CORRIVEAU

Le fonctionnaire de la Ville de Montréal Michel Paquette a obtenu une promotion même si, devant la commission Charbonneau, il avait admis avoir reçu des pots-de-vin d'entrepreneurs en construction.

Lors de son témoignage à la commission Charbonneau en 2012, M. Paquette avait reconnu avoir reçu des cadeaux, dont des bouteilles de hockey, de la part d'entrepreneurs alors qu'il était surveillant de chantier. Il avait alors affirmé ne pas avoir accordé de privilèges aux entrepreneurs en question en échange des cadeaux obtenus.

Comme deux autres fonctionnaires, M. Paquette avait été suspendu par la Ville à la suite de ces aveux. Mais contrairement à ses collègues, qui ont été congédiés, M. Paquette a pu réintégrer son poste, son employeur n'ayant pas recueilli suffisamment de preuves pour démontrer qu'il y avait eu corruption.

Or, a révélé le journal *Métro* lundi, M. Paquette a été promu chef d'équipe en janvier dernier. Selon le Service du Capital humain, rien ne pouvait empêcher sa promotion puisqu'il a réussi tous les examens et que c'était le candidat qui avait le plus d'ancienneté.

### «Inacceptable»

Le président du comité exécutif, Pierre Desrochers, a qualifié la situation d'«inacceptable» lors d'une entrevue au 98,5 FM. «Les conventions collectives nous imposent énormément de restrictions», a soutenu M. Desrochers en précisant que M. Paquette avait été réintégré à son poste avant l'arrivée de Denis Coderre à la mairie. À l'avenir, a-t-il dit, l'administration tentera de se doter d'outils pour empêcher qu'une telle situation se reproduise.

Le leader de l'opposition officielle à l'hôtel de ville, Marc-André Gadoury, qui a ébruité la promotion obtenue par le fonctionnaire, a demandé à l'administration de Denis Coderre de lui remettre le rapport d'enquête du contrôleur général.

Le Devoir

## ACTUALITÉS

## Débat sur la laïcité: Dalila Awada poursuit Louise Mailloux

LISA-MARIE GERVAIS

La militante féministe anti-charte Dalila Awada poursuit pour diffamation deux fervents défenseurs de la laïcité, dont l'ex-candidate du Parti québécois Louise Mailloux, et le site Internet *vigile.net*. La jeune étudiante en sociologie à l'UQAM, qui a confié son dossier au cabinet Goldwater Dubé, réclame 120 000 \$ au total en dommages moraux et punitifs.

D'un côté: Dalila Awada, Québécoise d'origine libanaise, qui prétend avoir fait l'objet de propos haineux, notamment à la suite des émissions *Tout le monde en parle* et *Denis Lévesque* auxquelles elle avait participé. Dans des vidéos circulant sur Internet et dans les réseaux sociaux, elle aurait été qualifiée de «midinette du foulard islamique», «émissaire du régime khomeiniste», «visage à

double face», «militante embri-gadée par nos khomeinistes locaux», liée au grand ayatollah Sistani d'Irak et à l'imam Ali Sbeiti et associée à des personnes qualifiées d'intégristes, selon sa requête.

De l'autre: des personnes qu'elle accuse d'avoir véhiculé, diffusé et relayé ces propos, soit Philippe Magnan, qui signe des billets sur le blogue *postede-veille.ca*, l'enseignante de philosophie Louise Mailloux, qui s'exprime dans les réseaux sociaux, et la Société des amis de *vigile.net*, une personne morale qui gère le site du même nom.

«Ces personnes ont tout fait pour remettre en doute mon intégrité. Parce que je suis musulmane, je suis rendue coupable jusqu'à preuve du contraire», a déploré Dalila Awada. «C'est légitime qu'on me contredise et qu'on ne soit pas d'accord, c'est ça un débat démocratique, mais

« Je pense qu'on peut parler de djihad juridique »

Louise Mailloux, ex-candidate péquiste et professeure de philosophie

c'est allé trop loin.» Elle dit mener ce combat personnel de façon plus large «pour toutes ces femmes musulmanes qui ont pris la parole» pour exprimer leurs opinions anti-charte.

Maux de tête, insomnie, harcèlement, sentiment de déprime et d'être constamment surveillée, la jeune militante dit avoir subi tout cela et plus encore. Elle dénonce qu'on se soit acharnée sur elle avec de tels propos qu'elle estime «erronés» et «diffamatoires», d'autant qu'elle dit avoir toujours été respectueuse dans le

débat sur la charte de la laïcité auquel elle a pris part. «Je mets m'importe qui au défi de trouver n'importe quoi de diffamatoire que j'aurais dit à l'encontre de quelqu'un. Je suis restée dans un débat de haut niveau», croit-elle.

«Djihad juridique»

Louise Mailloux ne mâche pas ses mots pour discréditer cette poursuite. «Les accusations de racisme et de xénophobie [à mon égard] ne suffisent plus, et Dalila Awada a décidé de faire appel aux tribunaux.

C'est une façon de m'intimider et de vouloir me réduire au silence», a-t-elle déclaré au *Devoir*. Au-delà des accusations qui la visent directement, M<sup>me</sup> Mailloux, auteure de *La laïcité, ça s'impose!* et de *Une charte pour la nation*, croit que cette poursuite vise plus largement à «remettre en cause le droit à la liberté d'expression, un des fondements de la démocratie». «Ça remet en cause notre droit de participer à des débats publics et de faire des interventions dans des médias et des réseaux sociaux», a-t-elle souligné.

Elle en veut pour preuve plusieurs poursuites visant ceux qui expriment des idées laïques. «Je pense qu'on peut parler de djihad juridique». Elle rappelle qu'en décembre 2012, un couple musulman de Québec a poursuivi pour 150 000 \$ le journal *Les immi-*

grants de la Capitale qui a publié un texte et une photo de la femme portant un niqab et de son époux. Il y a un an, en mai 2013, l'auteur Djemila Benhabib a été poursuivie pour diffamation par une école musulmane de Montréal, qui lui reproche d'avoir tenu des propos offensants à son égard dans le cadre d'une émission de radio. «Il y a la bataille juridique, mais c'est aussi quelque chose d'éminemment politique», croit M<sup>me</sup> Mailloux.

M<sup>me</sup> Awada soutient que ses démarches ne visent pas à intimider. «Je ne fais pas ça pour intimider ou limiter [la liberté d'expression des autres]. Je fais ça pour protéger ma réputation et par amour de cette liberté d'expression, car je considère que la mienne a été piétinée», a-t-elle dit.

Le Devoir

## DÉFICIT

## Les médecins s'attendent à devoir faire des efforts

MARCO BÉLAIR-CIRINO  
Correspondant parlementaire à Québec

Le ministre des Finances, Carlos Leita, amorce mardi une première série de consultations prébudgétaires avec la ferme intention de faire diminuer le déficit prévu de 5,5 milliards de dollars en 2014-2015, ce qui incite les médecins à croire qu'ils seront appelés à participer au redressement.

L'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS) exhortera jeudi le ministre Leita à revoir à la hausse les investissements de 1,3 milliard prévus en santé (4%) ou à repousser, en totalité ou en partie, la hausse salariale de 540 millions escomptée par les médecins. «[Le statu quo] ne nous permet pas d'atteindre les 834 millions requis en investissements en 2014-2015 pour maintenir l'accès et la qualité des services actuellement offerts à la population», a souligné le porte-parole de l'AQESSS, Jean-Louis Laplante.

Il appelle le gouvernement libéral à «[relâcher] la pression» sur les établissements de santé, qui sont aux prises également avec un «écart à combler» de 430 millions au Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux (FINSS).

Les médecins spécialistes et omnipraticiens attendent toujours de voir le nouveau ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaëtan Barrette, afficher ses couleurs: renégociera-t-il ou non la hausse de 540 millions suspendue le 1<sup>er</sup> avril?

Le président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), Louis Godin,

se montrait toujours disposé à «écouter ce que le gouvernement a à [lui] dire ou à [lui] demander». «Après cela, on verra en fonction de ce qu'on nous dit ou on nous demande», a-t-il affirmé, armé de patience. «Il faut faire attention. Sur un plan légal, j'ai une entente signée. En principe, elle s'applique», a-t-il toutefois ajouté.

«Les médecins ne vivent pas sur la planète Mars. [Face à l'état actuel des finances publiques], si on peut aider, nous allons le faire», a indiqué la directrice des affaires publiques de la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ), Nicole Pelletier. «On a une présidente [Diane Francoeur] qui est «parlable» et qui va parler à tout le monde qui va vouloir lui parler.»

Le chef libéral Philippe Couillard s'était engagé en campagne électorale à ne pas rouvrir les ententes entre les médecins et le gouvernement. Mais, «respecter une entente» et faire «varier l'application» sont deux choses différentes, avait précisé M. Barrette.

Le ministre a la tâche de «réfléchir» à la suite à donner aux ententes conclues en 2006, puis de partager le fruit de sa réflexion au Conseil des ministres, a expliqué son attachée de presse, Joanne Beauvais. «Il se penche sur la question. Maintenant: est-ce qu'il y aura des négociations? [...] Est-ce qu'on la fera telle quelle? Est-ce qu'on annulera tout? Je ne vous réponds pas pour le moment.» Le D<sup>r</sup> Barrette compte rencontrer les représentants de la FMSQ et de la FMOQ avant la rentrée parlementaire, fixée au 20 mai, a-t-elle précisé. Il s'adressera aux membres de l'AQESSS vendredi.

Le Devoir

## TRANS ET INTERSEXUÉS

## Offensive contre la chirurgie obligatoire

ISABELLE PARÉ

Un organisme de défense des droits des personnes trans et intersexuées conteste en Cour supérieure cinq articles du Code civil qui imposent des modifications chirurgicales aux personnes désirant obtenir un changement légal de mention de sexe.

Le Centre de lutte contre l'oppression des genres a déposé lundi une motion pour faire déclarer discriminatoires plusieurs articles obligeant les personnes trans et intersexuées à remplir certaines conditions avant de pouvoir changer leur identité sexuelle officielle.

Le Code civil stipule que pour un changement de mention de sexe, les personnes (majeures) doivent avoir subi une chirurgie modificatrice, notamment une reconstruction vaginale pour les hommes souhaitant devenir femme, ou une ablation des seins pour les femmes souhaitant devenir homme.

Selon Gabrielle Bouchard, coordonnatrice pour cet organisme, ces articles imposent la stérilisation «forcée» aux personnes désirant harmoniser leur statut officiel avec leur identité sexuelle. «Or, une grande partie des personnes trans et intersexuées qui choisissent de changer de mention sexuelle ne désirent pas passer par ces opérations très invasives. Aujourd'hui, une femme qui désire obtenir un statut masculin officiel doit subir une hystérectomie complète», déplore M<sup>me</sup> Bouchard.

En Saskatchewan et en Ontario, les cours ont déjà jugé discriminatoires de tels articles de lois.

Ce groupe de défense soutient aussi que la loi n'oblige pas les parents à désigner dès la naissance un sexe à leur enfant, dans le cas d'enfants intersexués dont l'identité sexuelle n'est pas définie. «Cela éviterait beaucoup de dommages plus tard dans la vie», croit M<sup>me</sup> Bouchard.

Le Devoir



B.K. BANGASH ASSOCIATED PRESS

## Poliomyélite: l'OMS parle désormais d'urgence de santé publique

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a décrété lundi un état «d'urgence de santé publique de portée globale» à la suite de la propagation de la poliomyélite dans plusieurs pays. «Si elle n'est pas contrôlée, la situation pourrait mettre en échec l'éradication globale d'une des maladies les plus graves que l'on puisse empêcher par la vaccination», souligne le communiqué. L'OMS estime que les foyers potentiels de pandémie sont le Pakistan, le Cameroun et la Syrie, et demande aux autorités locales de mener des campagnes de vaccination pour ceux qui doivent voyager. Les pays où la maladie est constatée, concernés par l'état d'urgence, sont l'Afghanistan, la Guinée équatoriale, l'Éthiopie, l'Irak, Israël, la Somalie et le Nigeria. La poliomyélite est une maladie très contagieuse qui frappe surtout les enfants de moins de cinq ans. Elle peut provoquer la paralysie en quelques heures et être fatale dans certains cas. Ci-dessus, une petite Pakistanaise reçoit une dose de vaccin.

## Bloc québécois: Mario Beaulieu pourrait devoir être chef à temps partiel

MARIE VASTEL  
Correspondante parlementaire à Ottawa

Si Mario Beaulieu parvient à se porter candidat au leadership du Bloc québécois, il n'écartera pas la possibilité d'être chef du parti souverainiste à temps partiel. L'ex-président de la Société-Saint-Jean-Baptiste a consenti qu'il conserverait peut-être un emploi à mi-temps s'il accède à la direction du Bloc, un poste qui n'est officiellement pas rémunéré.

«Je suis un militant indépendantiste avant tout. J'ai milité pendant une vingtaine d'années, la plupart du temps de façon bénévole et presque à plein temps. Donc pour moi, l'objectif c'est l'indépendance du Québec, pas de faire de l'argent», a fait valoir M. Beaulieu en entrevue téléphonique avec *Le Devoir* lundi.

Soit, mais encore faut-il payer les factures? «Je pense qu'il y a moyen de faire l'épicerie sans faire énormément d'argent [...] Je pourrais continuer à travailler autrement pour subvenir à mes besoins», a suggéré celui qui espère déposer son bulletin de candidature pour la chefferie du Bloc mercredi, date limite d'inscription.

## Montréal: Jeremy Searle appelé à se retirer

JEANNE CORRIVEAU

Le maire de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Russell Copeman, a demandé au conseiller indépendant Jeremy Searle de se retirer temporairement de ses fonctions pour s'occuper de son problème d'alcool.

«Je ne peux être d'accord avec vos affirmations selon lesquelles votre situation n'affecte pas votre travail de conseiller municipal», a écrit M. Copeman dans une lettre remise au conseiller de Loyola à titre privé. Le non-respect du décorum par

M. Searle lors de la séance du conseil municipal de la semaine dernière — au cours de laquelle le conseiller s'est endormi sur son siège — de même que l'étrange entrevue qu'il a accordée à CTV mercredi font douter de la capacité de M. Searle à assumer ses fonctions, estime M. Copeman.

## Bellavance candidat

Le député de Richmond-Arthabaska, André Bellavance, a officialisé sa candidature lundi matin, à Montréal, en déposant son bulletin accompagné de 1500 signatures provenant de 50 circonscriptions dans la province. Pour l'instant, il est le seul candidat en lice.

M. Beaulieu a indiqué que sa récolte de signature «va très bien». S'il veut affronter M. Bellavance, il doit rassembler 1000 signatures, provenant d'au moins 25 circonscriptions, de même que fournir un dépôt de 15000 \$ au plus tard mercredi après-midi. Si M. Beaulieu parvient à répondre aux critères de candidature et qu'il n'y a pas de couronnement mercredi, le résultat du vote des militants sera dévoilé le 14 juin.

Le Devoir

M. Searle avait laissé entendre que le maire Coderre avait un «problème au cerveau». Jeremy Searle avait par la suite admis avoir un problème d'alcool.

M. Searle a indiqué au réseau Global qu'il n'avait pas l'intention de quitter ses fonctions, mais qu'il était traité pour son alcoolisme. M. Searle a participé à l'assemblée du conseil d'arrondissement lundi soir. M. Copeman a déploré que sa lettre ait été diffusée dans les médias.

## Traitement

Rappelons que le mois dernier, M. Searle avait comparé les «séparatistes» à l'agrite du frère, un insecte qu'il faut éradiquer. Puis, la semaine dernière,

Le Devoir

## ÉDUCATION AUTOCHTONE

## Ottawa met sa réforme en veilleuse

MARIE VASTEL  
Correspondante parlementaire à Ottawa

Le gouvernement fédéral a perdu son interlocuteur au sein des Premières Nations, avec le départ du chef national Shawn Atleo vendredi dernier. Prenant acte de ce changement de garde, Ottawa suspend l'étude de sa réforme du système d'éducation autochtone au pays.

«Toute considération future du projet de loi sera mise en veilleuse jusqu'à ce que l'APN [Assemblée des Premières Nations] clarifie sa position», a fait savoir le bureau du ministre des Affaires autochtones Bernard Valcourt, lundi. Son secrétaire parlementaire, Rob Clarke, a indiqué à sa sortie des Communautés, «lorsqu'un nouveau chef sera en poste, nous lui parlerons probablement».

Les conservateurs consulteront-ils d'autres chefs de bande, ou rencontreront-ils uniquement le prochain chef national de l'APN qui remplacera M. Atleo? Pas de réponse, ni de la part de M. Valcourt ni de celle de M. Clarke.

Shawn Atleo a causé la surprise vendredi lorsqu'il a annoncé sa démission, expliquant qu'il voulait éviter d'être une distraction dans le débat entourant la réforme du système d'éducation des communautés autochtones du pays. En effet, au moment du dépôt du projet de loi C-33, à la mi-avril, M. Atleo avait parlé d'un «premier pas» dans la bonne direction. Or, plusieurs chefs s'opposent à la proposition conservatrice, notamment l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, qui la conteste en Cour fédérale. Les critiques du C-33 arguent qu'en vertu de la réforme, c'est Ottawa qui contrôlera l'éducation de leurs enfants.

## L'opposition se réjouit

Les leaders autochtones se rencontreront cette semaine à Ottawa, pour convenir de la suite des choses afin de trouver un successeur à M. Atleo, de façon temporaire ou lors de leur prochaine assemblée.

Le règne de M. Atleo à l'APN avait déjà été contesté à l'hiver 2012-2013, dans la foulée du mouvement Idle No More. Des chefs l'avaient blâmé de participer à une rencontre avec Stephen Harper n'incluant pas tous les leaders. Lundi au Parlement, les partis d'opposition se sont réjouis que le fédéral suspende l'étude de sa réforme, pour laquelle les conservateurs n'avaient, à leur avis, pas suffisamment consulté les dizaines de Nations. «M. Harper, fidèle à sa nature, essayait d'enfoncer dans la gorge des Premières Nations sa solution. Il a un ministre qui est coupé de la même étoffe que lui; il décide et il essaie d'imposer», a reproché le chef néodémocrate, Thomas Mulcair.

Le Devoir

Jusqu'à la **MAINTIÈRE** du tarif de base

Partez au quart de tour. Réservez d'ici jeudi.  
Aucune prolongation du solde.

Vols au départ de Montréal. Réservez d'ici le 8 mai 2014. Voyagez d'ici le 5 octobre 2014. Le rabais est compris dans les tarifs. Porter peut exiger un achat 21 jours à l'avance. Tarifs aller simple incluant les taxes, surcharges et frais obligatoires. Un supplément peut être facturé pour les bagages enregistrés et d'autres services optionnels.\* Tarifs à partir de :

HALIFAX 3 par jour <b>160 \$</b>	TORONTO 17 par jour <b>124 \$</b>	SAULT STE. MARIE <b>151 \$</b>	ST. JOHN'S <b>240 \$</b>	SUDBURY <b>191 \$</b>	THUNDER BAY <b>201 \$</b>	TIMMINS <b>191 \$</b>	WINDSOR <b>166 \$</b>	BOSTON <b>209 \$</b>
CHICAGO <b>240 \$</b>	MYRTLE BEACH Fin de service le 19 mai <b>276 \$</b>	NEW YORK <b>214 \$</b>	WASHINGTON Dulles <b>192 \$</b>	<b>PRIX TOUT COMPRIS</b>				

Réservez en ligne ou contactez votre agent de voyages.

[flyporter.com](http://flyporter.com)

\* Réservez d'ici 23 h 59 heure de l'Est le 8 mai 2014. Voyagez d'ici le 5 octobre 2014. Le rabais ne s'applique pas du 16 au 19 mai, du 27 juin au 1er juillet, du 1er au 4 août et du 29 août au 1er septembre 2014. Porter peut exiger un achat jusqu'à 21 jours à l'avance. Les tarifs les plus bas sont en vigueur les mardi, mercredi et samedi. Les tarifs sont fonction de la disponibilité et peuvent ne pas être disponibles pendant toute la période de voyage. Le rabais s'applique au tarif de base sans frais ni taxes. Description détaillée des tarifs pour tous les itinéraires sur [flyporter.com](http://flyporter.com). Tarifs aller simple en classe Fixe au départ de la ville. Les tarifs à destination de la ville peuvent être différents. Nouvelles réservations seulement. Les tarifs incluent les taxes gouvernementales et les frais obligatoires, qui peuvent atteindre 150 \$ par aller simple selon la destination. Les taxes étrangères fluctuent selon le taux de change en vigueur. Les frais pour des services optionnels, tels que les changements d'itinéraire, les bagages supplémentaires, la préférence de siège ou d'autres demandes spéciales, peuvent s'ajouter au montant total. Tarifs non remboursables. Il est possible de changer d'itinéraire moyennant des frais allant jusqu'à 200 \$ par personne et par trajet, plus toute différence de tarif. D'autres conditions (comme des frais de 25 \$ pour l'enregistrement d'un premier bagage et de 35 \$ pour un deuxième sur les vols à destination ou en provenance des É.-U., des frais de 20 \$ pour l'enregistrement d'un deuxième bagage sur les vols au Canada et des frais pour bagages excédentaires et/ou trop lourds) peuvent être modifiées sans préavis et ne sont garanties qu'à l'émission du billet. Pour en savoir plus, allez à [flyporter.com](http://flyporter.com). En cas de divergence entre le tarif de nos annonces et le tarif affiché sur notre site Internet au moment de la réservation, ce dernier prévaudra.

# ÉDITORIAL

## RETRAITE

### L'Ontario ose

Le NPD ayant refusé d'appuyer le budget du Parti libéral minoritaire de Kathleen Wynne, les Ontariens iront aux urnes le 12 juin. Au centre des enjeux, la création d'une caisse de retraite publique complémentaire au Régime de pensions du Canada. De quoi inspirer nos libéraux québécois frileux.

**L**n décembre dernier, le gouvernement de Stephen Harper mettait fin de façon abrupte aux discussions entreprises avec les provinces pour bonifier le Régime de pensions du Canada (RPC) et par conséquent celui du Québec, le Régime des rentes du Québec (RRQ). Même si le Québec pourrait très bien aller de l'avant seul pour améliorer la couverture du régime, il vaut mieux que l'un et l'autre soient harmonisés pour faciliter la vie des salariés et des entreprises.

À cause de ce refus d'Ottawa qui a choisi la voie de l'épargne volontaire gérée par le secteur privé, les libéraux ontariens ont décidé de prendre les devants en proposant à leurs électeurs la création d'un tout nouveau régime public complémentaire auquel participeraient et contribueraient les employés et les employeurs là où il n'existe aucun régime collectif.

À l'heure actuelle, le RPC-RRQ fournit une rente à vie, indexée annuellement, qui couvre l'équivalent de 25% du salaire de fin de carrière d'un retraité. Ce qui est nettement insuffisant pour vivre.

Grâce au régime proposé, un salarié ontarien dont le revenu est de 45 000 \$ recevrait 17 090 \$ de prestations par année après 40 ans de contributions, soit 10 680 \$ du RPC et 6 410 \$ du nouveau régime provincial, pour une couverture de près de 40% de son revenu de travail.

Comme les salariés et leur employeur verseraient chacun 1,9% du salaire jusqu'à 90 000 \$ par année, contrairement au RPC qui s'arrête à 52 000 \$, la rente perçue pourrait atteindre 25 300 \$, soit le maximum actuel du RPC qui est de 12 500 \$ et le complément maximum de 12 800 \$ du régime provincial.

Conçu pour s'harmoniser à terme avec le RPC, le plan ontarien pourrait être repris par un gouvernement fédéral plus ouvert au changement si les autres provinces adhéraient aussi à l'idée.

Le Québec, qui gère son propre régime des rentes en harmonisant ses paramètres avec celui du Canada, pourrait suivre l'exemple ontarien.

Le gouvernement du Parti québécois a rejeté du revers de la main la proposition du rapport D'Amours de créer une «rente de longévité» qui ne plaisait pas non plus au reste du pays.

Quant au Parti libéral qui avait créé la commission D'Amours, il n'a jamais été chaud à l'idée de bonifier le RRQ à cause du coût pour les entreprises et de l'apparence de taxe déguisée pour les salariés.

Tous les deux ont donc préféré suivre Ottawa en lançant le Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) auquel les entreprises de plus de 5 employés sans régime collectif existant devront inscrire leur personnel à partir de 2017.

Malheureusement, parce que l'employeur n'aura pas à contribuer à la caisse, que les fonds confiés au secteur privé coûteront plus cher à administrer et que les employés pourront s'en retirer facilement, la formule est vouée à l'échec. D'autant qu'à 25 ou 30 ans, l'idée de préparer sa retraite apparaît encore comme le plus ringard des choix financiers à cause de cette vie devant soi qui conserve ses airs d'éternité.

Le projet ontarien ne fera sans doute pas long feu si le parti de M<sup>me</sup> Wynne est battu le 12 juin prochain. Ce serait malheureux puisque voilà un compromis intéressant pour accroître massivement l'épargne des prochaines générations.

## EXPANSION DU CHAOS EN UKRAÏNE

### Début de fin

**L'**expansion géographique du chaos en Ukraine laisse présager une évolution du conflit présentant certains points communs avec ceux observés en Yougoslavie en 1992. Il est en effet dans l'ordre du possible que ce pays soit divisé en entités, comme ce fut le cas avec la Fédération yougoslave. Chose certaine, la promiscuité de faits politiques de plus en plus sanglants fait craindre une autre guerre civile en Europe. Reprenons.

Après les villes de l'Est, voilà donc que les russophones d'Odessa et les partisans du régime ukrainien actuellement en place se sont affrontés. Ils ont échangé des coups en un lieu situé à quelques enjambées, on exagère à peine, de la Transnistrie qui, depuis plusieurs années, est une enclave sous la coupe de Moscou. En 2006, la grande majorité des habitants de cette province avait voté pour l'indépendance d'abord et le rattachement ultérieur à la Russie. Si ce dernier n'a pas encore été réalisé juridiquement, il n'en reste pas moins que, militairement, Moscou a pris soin de déployer bien des soldats. Bref, entre l'est de l'Ukraine, l'annexion de la Crimée, les événements en cours à Odessa et l'arrimage de la Transnistrie, le continuum géographique a été pratiquement accompli ou obtenu pour le bénéfice, on l'aura compris, du Kremlin.

La précipitation de faits politiques et presque toujours violents confirme également que Moscou s'acharne à ce que le scrutin prévu le 25 mai prochain se transforme en un échec absolu pour ceux et celles qui dirigent provisoirement l'Ukraine. Poutine craint comme la peste que cette élection soit un exemple de «bonne» démocratie et que, ce faisant, elle inspire les opposants à sa politique conçue à l'aune de la concentration des pouvoirs et donc de la brutalité.

Pour parvenir à ses fins, le Kremlin encourage en sous-main la tenue d'un référendum prévu le 11 mai prochain dans l'est du pays. L'objet de ce dernier? L'autodétermination de cette partie du pays riche, notamment de ses ressources minières. Advenant une victoire pour un rapprochement avec la Russie, ce qui est plus que probable, alors la crédibilité de l'élection présidentielle du 25 mai sera évidemment sujette à caution. C'est le moins que l'on puisse dire.

Devant cette cascade politique et guerrière, le gouvernement de Kiev, le gouvernement d'un pays qui plus est en faillite, est impuissant. Pour combler ses manques, le gouvernement d'Angela Merkel propose un autre sommet à Genève réunissant des membres de l'Union européenne, des États-Unis, de la Russie et de l'Ukraine. Et ce, pour programmer probablement le début de la fin de l'Ukraine telle qu'on la connaît.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU  
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN  
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE  
Directeur des finances STÉPHANE ROGER  
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUNARD  
Adjoints PAUL CAUCHON, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET

### LE JUGE IDÉAL POUR LA COUR SUPRÊME, SELON STEPHEN HARPER...



## LETTRES

### Mirabel était une petite prune empoisonnée

Un proche du Parti libéral achète une propriété sur le futur site de l'aéroport de Mirabel pour la modique somme de 12 000 \$ en sachant très bien qu'il sera exproprié, ce que le vendeur ignore. Quelques mois plus tard, au moment de l'expropriation, le gouvernement fédéral lui donne 85 000 \$ pour cette même propriété.

Cela n'est que la pointe de l'iceberg du scandale de l'aéroport de Mirabel.

En 1975, le trio Trudeau, Drapeau et Bourassa inaugure en grande pompe ce nouvel aéroport. Depuis quelque temps déjà, Drapeau nous prépare les Jeux olympiques avec son stade à mille milliards de mille sabords.

S'il y avait eu une commission d'enquête sur ces arnaques à l'époque, bien des amis de Pierre Elliott Trudeau, de Jean Drapeau et de l'autre ainsi que des proches du PLC seraient passés à la moulinette. Mais tout le monde se souvenait de la loi des mesures de guerre de 1970 et personne n'aurait osé.

Voilà qu'aujourd'hui, on veut démolir l'aérogare de Mirabel... pour oublier, pour effacer... Et c'est pour quand le Stade olympique?

On se demande pourquoi Rome n'a pas démolit la Colisée. C'est tout aussi inutile et irrécupérable.

Même si c'est honteux d'avoir rebaptisé Dorval, l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau, au moins les résidents de la ville qui vont avoir à subir pour encore bien des années le bruit, la pollution et les congestions se rappelleront que c'est ça, entre autres, l'héritage que Pierre Elliott Trudeau nous a laissé.

Et malgré tout, il y aura encore des Montréalais qui, aux prochaines élections fédérales de 2015, voteront pour le Parti libéral du Canada.

Richard Géniois

Le 3 mai 2014

### Le grand déménagement, une lamentable erreur

Très bientôt, les pics des démolisseurs grugeront de leurs dents féroces les fondations de l'aérogare de Mirabel. Ils recouvriront de poussière un sol sacré.

Saga aéroportuaire: en 1969, quand la région de Sainte-Scholastique est choisie pour devenir le site du plus grand aéroport du monde, on fait fi des récriminations des habitants et on exproprie dix fois plus de terres qu'il n'en est besoin pour construire les tarmacs et l'aérogare. On exproprie les habitants à bas prix: un grand déménagement. Les cultivateurs n'auront pas d'autre choix. Des terres ancestrales, transmises de père en fils, ensemencées de courage, d'espoir, de souffrances et de liberté vont être prises par le gouvernement. Ouste! Les Olympiques commencent bientôt. Au diable la dépense... Les deniers publics qui serviront à ériger cet éléphant

blanc, que l'on souhaite devenir vache à lait, vont pleuvoir sur Mirabel.

L'étalement urbain menace alors Montréal, le bruit des avions dérange, la sécurité passe, sans contredit, par l'implantation de cette aérogare en plein champ, à 40 minutes de Montréal.

Aujourd'hui, Dorval (l'aéroport Pierre-Elliott Trudeau...) accueille l'immense majorité du trafic aérien québécois. L'étalement urbain s'est-il arrêté? Le bruit des avions, le trafic aérien ont-ils diminué? La sécurité de la ville n'est-elle plus menacée par un écrasement?

Dans quelques semaines, Mirabel sera détruite. Elle coûte, dit-on, cinq millions par année en entretien. Les gravats se mêleront à la terre, au sang, aux pleurs, à la sueur des cultivateurs qui y ont laissé l'héritage sacré et le pécule des Québécois aura disparu dans le plus grand crash de l'histoire aérienne du Québec. Les sacrifices de toute une région auront été vains.

Quel mépris!

Gisèle Bourgon

Dalhousie, le 2 mai 2014

### Honte au dernier gouvernement péquiste!

Les masques tombent! Pour un projet de société aussi important, selon le PQ, que la charte des valeurs, il n'y avait pas d'avis juridiques formels fournis par le Jurisconsulte de la province, le ministère de la Justice. Incroyable mais vrai!

Donc les ministres ont menti, les uns après les autres, à la population à ce sujet. C'est pour dire que toute cette histoire de charte n'était qu'un instrument de division pour remporter les élections.

Honte à ce gouvernement irresponsable! Que conclure, sinon que ce dernier mérite amplement le verdict que la population lui a réservé le 7 avril dernier.

Michel Lebel

Entreclacs, le 1<sup>er</sup> mai 2014

### L'évanescence de la liberté d'information

Une société plus éduquée s'avère une société plus riche. Parmi les nombreuses chaînes télévisées obnubilées par les profits, la SRC demeurerait inexpugnable. Elle se souciait de la vérité et de sa vulgarisation. Et oui, seule la vulgarisation honnête de l'information permet l'éveil culturel de la société.

Comment voulez-vous que le peuple fasse des choix judicieux ou s'oppose aux fallacieuses pratiques des gouvernements corrompus? Certainement pas en regardant deux adultes au comportement d'adolescents se chicaner dans une villa en Espagne.

Découverte, Enquête, Grands Reportages n'ont pas le mandat de vous faire rire. Au contraire, ces émissions vous enseignent l'humilité. Ces émissions vous parlent de bonheur, mais d'un bonheur sans illusions ni mensonges. Et

c'est pour ça qu'il est précieux de le chérir? C'est pour ça qu'il est important de s'y investir!

Ma génération a souvent été critiquée pour le manque de savoir-vivre et de savoir-faire. Aux yeux de certains, nous ne sommes que des profiteurs, des rêveurs aux idées nébuleuses, des zouaves. Mais s'il y a une chose qui nous tient à cœur, c'est la liberté. Une liberté d'information, voilà ce que l'on veut.

Prevez-nous d'une information véridique, de vraies connaissances, et vous vous priverez d'un meilleur avenir. Ne lâchez pas! Continuez de vous diriger vers l'abattoir économique et, au final, nous allons tous mourir comme des idiots aux cerveaux atrophiés.

Merci, dirigeants de la SRC, de volontairement éteindre la flamme de l'espoir, de l'espoir d'une information libre.

Oleg Stratiev

Le 5 mai 2014

### Catalogne et Québec: voie à suivre pour l'indépendance

Depuis le refus par Madrid de reconnaître un éventuel référendum sur l'indépendance de la Catalogne, celle-ci examine la possibilité de ne pas en tenir et de procéder directement au moyen de l'élection (en résumé: on se fait élire et on fait adopter la loi d'indépendance par l'Assemblée législative — option qui s'impose au Québec et devant laquelle on recule encore). *Liberation* nous apprenait, le 14 avril dernier, que «face au rejet ferme de Madrid, opposée à l'organisation d'un référendum sur son indépendance, la Catalogne hésite sur la façon de convoquer les citoyens aux urnes, soit lors d'une consultation non autorisée [le référendum refusé par Madrid], soit par le biais d'élections régionales [la Catalogne est une région]».

Or, la présidente de l'Assemblée nationale catalane, Carme Forcadell, déclarait à ce sujet et avec clairvoyance: si le référendum ne peut être organisé, «nous devrions opter pour des élections et une déclaration unilatérale d'indépendance».

Toute l'expérience québécoise des référendums de 1980 et de 1995 lui donne raison. Ici au Québec, cette voie normale a été écartée dans les années 1970 par le péquisme. On a tenu à tout prix à la voie référendaire. Et aujourd'hui, l'indépendance n'est pas faite, le sort de la nation québécoise est même confié à un parti antinational (le gouvernement Couillard) et celui de notre métropole à un maire antinational (l'administration Coderre). Souhaitons à la Catalogne d'avoir des chefs nationaux qui sachent se tenir debout devant l'intimidation espagnole et assumer leur responsabilité de représentants exclusifs des Catalans — au sens où c'est l'Assemblée nationale catalane qui décide de l'indépendance de la Catalogne.

Richard Gervais

Sainte-Anne-des-Monts, le 3 mai 2014

## ÉCOLES ILLÉGALES

## Il faut d'abord adopter un régime juridique adéquat

JEAN-PIERRE PROULX  
Journaliste et professeur retraité

**L**e vieux problème des « écoles » clandestines ou illégales est revenu dans l'actualité. Cette fois, il s'agissait d'une école hassidique. Il y a vingt ans déjà, c'était le cas des écoles évangéliques. Pour régler ce problème, il convient avant tout de se doter d'un régime juridique adéquat ce qui fait actuellement défaut.

Cela est possible, car les normes générales concernant l'éducation sont bien connues. Elles font partie à la fois du droit interne inscrit dans la Charte québécoise des droits et libertés et le droit international. Ces normes sont en résumé les suivantes :

**Les enfants** ont le droit à une éducation en vue du plein épanouissement de leur personnalité.

**Les parents** ont le devoir d'assurer l'obligation de fréquentation scolaire qui découle de ce droit.

**Les personnes et les groupes** ont le droit de créer des établissements privés, notamment en raison de leurs convictions religieuses.

**Les écoles privées** ont néanmoins l'obligation de respecter les normes minimales prescrites par l'État en vue d'assurer le droit à l'éducation.

## Deux situations

Cela dit, il y a lieu de distinguer deux situations qui appellent des solutions différentes :

D'abord, celle des écoles détenant déjà un permis ministériel, mais qui ne respectent pas les règles inscrites dans la loi et le régime pédagogique, en particulier à l'égard des disciplines prescrites et les programmes



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Les écoles illégales hassidiques ont effectué un retour dans l'actualité la semaine dernière. Il y a vingt ans, les mêmes problèmes touchaient les écoles évangéliques.

ministériels qui s'y rattachent. Ensuite, celle des écoles qui ne détiennent pas de permis et qui n'en sont pas au sens de la loi sur l'Enseignement privé.

Dans le premier cas, le gouvernement doit se montrer ferme. Il doit, le cas échéant, négocier un contrat de mise aux normes dans des délais convenus et prévoir que son non-respect entraînera sans plus la révocation du permis. Auquel, l'établissement va basculer dans la seconde catégorie.

Dans le second cas, soit ce-

lui des établissements sans permis ou clandestins, la sagesse commande de poursuivre non pas les parents, mais plutôt les individus et les organismes qui organisent ces écoles. À terme, il faudrait pouvoir légalement apposer les scellés sur les bâtiments où elles logent, sinon les saisir.

## Cadre juridique

Pour ce faire, les lois appropriées devront être adoptées après en avoir vérifié la légalité au regard des chartes québé-

coise et canadienne en ce qui concerne la liberté de religion. Mais cela ne devrait pas soulever de difficulté. En effet, si la liberté de religion et de conscience y est garantie, on doit prendre aussi en compte le droit des enfants et les obligations des établissements privés. Il convient ici de rappeler cet article du Pacte international des droits politiques, économiques et sociaux des Nations unies auquel le Québec a souscrit :

1. Les États parties au présent Pacte reconnaissent le

droit de toute personne à l'éducation. Ils conviennent que l'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et du sens de sa dignité et renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. [...]

2. Les États parties au présent Pacte reconnaissent qu'en vue d'assurer le plein exercice de ce droit :

- L'enseignement primaire doit être obligatoire et accessible gratuitement à tous;
- L'enseignement secon-

## Le cynisme accompli

Une nouvelle instance mène ce sentiment au-delà de ses propres limites, jusque dans la psychose paranoïaque. Cette instance, c'est le « troll » politique.

MATHIEU ARSENAULT

Auteur et critique. Anime le blogue *Doctorak, GO!* depuis novembre 2008. Son roman *Vu d'ici*, paru aux Éditions Triptyque en 2008, a été adapté pour le théâtre par Christian Lapointe en 2012.

**L**a commission Charbonneau, le scandale des sénateurs conservateurs d'Ottawa, la NSA qui a illégalement espionné un milliard de personnes, Rob Ford, l'Italie de Silvio Berlusconi, la Russie de Poutine... Nous vivons une période politique particulièrement misérable. La politique n'a plus rien de lyrique. Quand l'espoir n'est pas bafoué par les dirigeants corrompus, il est matraqué dans les rues. Mais même les périodes lamentables ont ce petit quelque chose qui les rend singulières. Et la nôtre a peut-être ceci de particulier qu'elle nous force à aller jusqu'au bout de la question du cynisme.

Il y a assurément un aspect grisant au cynisme, dans sa manière de toujours chercher une représentation limite au politique. La pensée cynique repère les contradictions entre l'idée du politique et sa pratique et les exacerbe jusqu'à provoquer l'illusion de son effondrement. Le cynisme se nourrit du réel, de graves manquements à l'éthique par exemple, mais uniquement dans le but de le pervertir. Il s'empare d'une amitié entre un

## DES IDÉES EN REVUES

Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artisans d'un périodique afin qu'ils présentent leur perspective sur un sujet qui les préoccupe ou dont ils traitent dans les pages de leur publication. Cette semaine, un extrait du dernier numéro de *Liberté* (n°303, printemps 2014).



député et un homme d'affaires et la généralise en collusion, puis reprend la collusion et l'étend à tout un parti et ensuite à toute la classe politique dont le seul but serait de mettre en œuvre le projet de voler les contribuables et de piller les ressources. Un tel discours avait autrefois du sens, lorsque le marxisme concevait le parlementarisme au sein d'une logique de lutte des classes et en proposait la sortie dans son renversement révolutionnaire.

Mais depuis l'effondrement de la pensée marxiste, l'opinion publique est laissée à elle-même avec cette logique mécanique qui tourne tout au tragique, et les champions du cynisme forment une sorte de mauvaise conscience de classe où le pouvoir a nécessairement tort, sans pourtant que son renversement soit possible, ou même pensable. Le cynisme est la conséquence dégénérée de l'échec de la lutte des classes, d'une lutte des classes qui au-

rait basculé dans la résignation du peuple à sa propre condition de dominé.

Une fois assimilée l'idée que la démocratie n'est qu'un discours creux masquant une entreprise de racket généralisée, quelle vérité reste-t-il à proférer pour le cynique, quelle jouissance pourra-t-il encore trouver qui lui évitera de prendre la mesure de son impuissance à l'égard du pouvoir? Lorsque même la dénonciation a perdu le pouvoir de provoquer le scandale, il devient alors possible d'entrevoir un au-delà du cynisme. Et cet au-delà, le nouvel échos de l'opinion publique, c'est la paranoïa collective.

## Paranoïa

Collectivement, nous avons définitivement perdu le contact avec la réalité. Et il ne s'agit plus de savoir qui ment et qui dit la vérité. Les abus de pouvoir répétés, généralisés, banalisés des quinze dernières années ont fait en sorte qu'il n'y a

plus de « dire vrai » possible aux yeux de l'opinion publique. Tout est potentiellement un mensonge.

La conspiration n'est pas reconnue comme problème, elle n'est même pas reconnue comme dévoilement de la vérité cachée du pouvoir dans l'espace démocratique. Elle fait plutôt de la politique la promesse d'un spectacle perpétuel de révélations, de scandales, de trahisons, de passions et de vices démesurés. Sur ce mode, la politique n'est pas qu'un simple spectacle divertissant, elle est une tragédie qui représente l'impossibilité pour le peuple à déterminer par lui-même son devenir. Dans cette tragédie sans finalité, l'opinion publique joue parfaitement bien son rôle de chœur. « C'était donc vrai qu'ils étaient tous pourris! Ah que j'ai bien fait de ne pas aller voter aux dernières élections! » Mais ceux qui s'en tiennent à ce discours sont déjà derrière en regard de cette nouvelle instance qui mène le cynisme au-delà de ses propres limites, jusque dans la psychose paranoïaque. Et cette instance, c'est le « troll » politique.

Il y en a sur tous les réseaux sociaux, ils ont des noms complets ou des pseudonymes étranges, mais on ne peut jamais savoir s'ils existent ou s'ils ne sont que des canaux de propagande. Ils sont vindicatifs, souvent vicieux, ils pourrissent la discussion politique, mais ils maîtrisent suffisamment la nétiquette pour glisser entre les doigts des modérateurs des grands sites de nouvelles.

Parce qu'il ne cherche qu'à provoquer et à pourrir l'atmosphère, le troll politique est la figure accomplie du « tous contre moi » paranoïaque. Il n'est plus pour lui question de raison ou de démocratie. Il n'y a plus de vérité à dévoiler, de pouvoir à débusquer au nom de la vérité. Uniquement une violence de clan, sans rien à gagner au-delà, sauf peut-être la satisfaction immédiate face à l'humiliation de l'autre partie. Le troll antipéquistique sait qu'il ne peut gagner en défendant sa faction, alors il attaque le péquiste; et l'antifédéraliste fait la même chose; le troll libertarien ne souhaite pas promouvoir les vertus du féodalisme à venir après l'effondrement des structures publiques et la fin de la taxation, alors il se défoule avec rage sur toute action, toute décision gouvernementale.

Y aura-t-il une fin à ce délire? Je n'en vois présentement aucune. Le public vient tout juste de trouver un succédané paranoïaque à la jouissance que lui procurait autrefois le cynisme. Peut-être y aura-t-il un jour un au-delà positif de la paranoïa collective, mais d'ici là, je crois que je vais continuer de me tenir loin des fils de commentaires des grands sites de nouvelles? Parce que je n'ai pas la constitution pour supporter jour après jour ce peuple paranoïaque qui désire plus que tout sa propre domination.

Des commentaires? Des idées pour *Des Idées en revues*? Écrivez à [arobitaille@ledevoir.com](mailto:arobitaille@ledevoir.com)

## Non au menottage numérique

**D** Lire aussi : Le texte « Non au menottage numérique, oui à la légalisation du partage » par les membres du conseil d'administration de FACIL pour l'appropriation collective de l'informatique libre.

**Extrait :** « En ce mardi 6 mai 2014, Journée internationale contre les DRM, FACIL se joint à de nombreux citoyens et organismes à travers le monde pour protester contre les technologies de menottage numérique imposées au public par les gros joueurs des industries culturelles et technologiques.

Selon ceux qui en font la promotion, la « gestion internationale des droits » (anglais: Digital Rights Management, ou DRM) ne sert qu'à empêcher la copie non autorisée sur Internet. Si ce n'était que ça, peut-être n'y aurait-il rien à redire, mais ce n'est malheureusement pas le cas. La DRM est une expression mensongère qui désigne en fait la gestion des restrictions numériques, que les plus grands détenteurs de droits d'auteur imposent au public, avec la complicité du secteur de l'informatique et celui de la distribution en ligne. La gestion de ces restrictions se fait à l'aide de dispositifs anticopies, de mécanismes d'activation de licences, de contrôle des accès, de formats de fichiers incompatibles, de tatouage, etc., qui ne constituent rien de moins que le menottage numérique des utilisateurs d'ordinateurs. [...] Les restrictions dites DRM ne sont ni plus ni moins que des anti-fonctionnalités dont le but est de contrôler, surveiller et étudier l'utilisation que nous faisons des médias, au mépris de notre droit constitutionnel à la vie privée. » Sur [LeDevoir.com](http://LeDevoir.com)

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Jacques Nadeau (photographe), Michel Garneau (caricaturiste); information générale : Isabelle Paré (chef de division), Caroline Montpetit (affaires sociales), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Mélanie Loisel et Philippe Orfalli (reporters); information politique : Marco Fortier (chef de division), Héténe Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélair-Cirino et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau et Brian Myles (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter); Véronique Chagnon et Louis Gagné (pupitre); information culturelle : Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et François Lévesque (reporters), Julie Carpentier (pupitre); information économique : Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins, Éric Desrosiers, Jessica Nadeau et Karl Rettono-Parazelli (reporters), Gérard Dallaire (pupitre); information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters); Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); section art de vivre : Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Emilie Folie-Boivin (pupitre); équipe internet : Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier, Benoît Munger, Philippe Papineau et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Sophie Chartier et Florence Sara G. Ferraris (assistants); correction : Andrée Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; soutien à la rédaction : Amélie Gaudreau (secrétaire); Laura Farley et Jean-François Bessé (secrétaires); documentation : Manon Derome (Montréal), Vanessa Racine (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITÉ Edith Caron (adjointe), Jean de Billy, Jean-François Bessé, Marlene Côté, Evelyne De Varennes, Amel Elimam, Nathalie Jobin (par intérim), Claire Paquet, Catherine Pelletier et Chantal Rainville (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Élise Girard (secrétaire); PRODUCTION Olivier Zaida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin et Nathalie Zemaitis; INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Maxime-Olivier Leclerc (coordonnateur du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois, Isabelle Sanchez; ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Florentina Draghici, Céline Furoy et Véronique Pagé.

## ACTUALITÉS

## CYCLISTES

SUIITE DE LA PAGE 1

vèlent que, rue Saint-Denis, entre les autoroutes Métropolitaine et Ville-Marie, 21 cyclistes en moyenne ont été blessés chaque année — pour un total de 272 pour les 13 années visées — et que 32 piétons ont subi les plus blessures.

La rue Sherbrooke est aussi une zone à risque puisque l'on y a dénombré 43 cyclistes et 77 piétons blessés par année, note le Dr Morency.

Comme ces données ne tiennent pas compte des interventions ambulancières, il s'agit d'un minimum qui pourrait être augmenté de 25 % si on combine les données des deux sources, avance le Dr Morency.

Par « artères », on entend des voies à fort débit de circulation, telles que la rue Sherbrooke, l'avenue du Parc, la rue Jean-Talon, l'avenue Papineau ou la rue Saint-Denis.

## Aménagements réclamés

Faut-il tenter de dissuader les cyclistes et les piétons d'emprunter ces artères pour les inciter à utiliser des rues moins fréquentées? Non, rétorque le Dr Morency en rappelant que le « paradigme dominant du XX<sup>e</sup> siècle » visait un classement hiérarchique des routes au sommet duquel trônait l'autoroute (ou l'artère en milieu urbain) afin de réduire l'accès des piétons et des cyclistes aux voies les plus fréquentées.

« Je crois qu'il va y avoir de plus en plus de cyclistes sur les artères qui ont une vocation à la fois commerciale et résidentielle, dit-il. Sortir les cyclistes des artères n'est pas une bonne idée, à moins de vouloir reculer de 50 ans. Il faut au contraire adapter les artères aux vélos, ce qui peut impliquer dans certains cas de réallouer une partie de la chaussée aux vélos. »

Montréal s'est taillé une place enviable en ce qui a trait à la place faite au vélo. La DSP estime que le temps est venu pour les autorités de se pencher sur des aménagements plus conviviaux sur les artères de la métropole.

Les grandes artères figurent d'ailleurs en tête de liste des voies où des aménagements cyclables sont réclamés. Dans le cadre d'une étude sur le cyclisme réalisée l'an dernier, Gabriel Damant-Sirois, candidat à la maîtrise en

urbanisme à l'Université McGill, a sondé les cyclistes : 22 % des 1008 répondants ont cité le boulevard Saint-Laurent comme l'artère ayant le plus besoin d'une piste ou d'une bande cyclable. Suivent la rue Sherbrooke (10 %), l'avenue du Parc (7 %), la rue Saint-Denis (7 %) et le boulevard de Maisonneuve, à l'est de Berri (4 %).

## Passages piétonniers

La pression augmente sur le Canadien Pacifique (CP) pour ouvrir des passages pour piétons et vélos le long de la voie ferrée qui traverse le centre de l'île de Montréal.

Le débat a d'ailleurs franchi une nouvelle étape, puisque l'Office des transports du Canada (OTC) a convoqué la Ville de Montréal et le CP à une séance de médiation de deux jours, les 28 et 29 mai.

La Ville tente sans succès depuis cinq ans de forcer le CP à aménager six passages à niveau le long de ce chemin de fer qui sépare le Plateau Mont-Royal de Rosemont-La Petite-Patrie. C'est à cause de la présence de cette voie ferrée que les cyclistes doivent franchir les « tunnels de la mort ».

« Les citoyens réclament ces passages à niveau, et franchissent la voie ferrée de toute façon par des endroits non sécuritaires. La balle est dans le camp du CP, qui doit répondre aux besoins de la population », dit Aref Salem, responsable des transports au comité exécutif de la Ville.

Montréal est prête à payer à parts égales avec le CP la facture d'aménagement des passages à niveau. Il s'agirait de passages au sol, relativement peu coûteux, et non de passerelles au-dessus des voies ferrées. Des citoyens passent déjà par des trous « illégaux » dans les clôtures qui longent la voie ferrée. Plusieurs ont reçu des contraventions de 146 \$ de la « police du CP » pour avoir franchi illégalement la voie ferrée.

Le CP « coopère pleinement » avec l'OTC, dit Ed Greenberg, porte-parole de la société ferroviaire, dans un courriel au *Devoir*. Il a refusé de répondre à nos questions sur les intentions du CP.

De son côté, l'Office des transports a expliqué que la médiation est un processus volontaire et confidentiel qui permet aux parties de se rapprocher d'un règlement négocié, avant que l'Office impose une décision. Les parties ont 30 jours pour parvenir à une entente, après le renvoi du dossier en médiation.

Plusieurs organismes montréalais ont augmenté lundi la pression sur le CP pour l'aménagement de passages pour vélos et piétons, dont le Centre d'écologie urbaine de Montréal, le Conseil régional de l'environnement de Montréal, Vélo Québec et Vivre en ville.

## Vélo fantôme

Une semaine après le décès de la cycliste Mathilde Blais, morte heurtée par un camion sous un viaduc ferroviaire de la rue Saint-Denis, près de 400 personnes ont pris part lundi matin à une cérémonie à sa mémoire. Les participants à la cérémonie, dont une quinzaine d'élus, ont installé un « vélo fantôme » tout blanc pour rappeler aux passants le terrible accident qui a emporté la cycliste de 33 ans.

En soirée, un autre rassemblement a réuni environ 150 personnes en présence du ministre des Transports, Robert Poëti.

Le Devoir

## Un Code à respecter

En attendant une révision du Code de la sécurité routière pour mieux encadrer la relation vélo-auto, le respect de quelques dispositions du Code actuel permettrait déjà d'assurer une plus grande sécurité, rappellent les autorités. Rappel en trois points.

**Article 341.** Un conducteur de véhicule routier ne peut dépasser un vélo à l'intérieur de la même voie de circulation si l'espace n'est pas suffisant pour permettre le dépassement sans danger. Dans ses documents d'information, la SAAQ indique de laisser un espace d'environ 1 mètre en milieu urbain, et 1,5 mètre en milieu rural.

**Article 430.** Avant d'ouvrir la portière d'un véhicule routier, le conducteur doit s'assurer qu'il peut effectuer cette manœuvre sans danger. L'amende prévue en cas d'infraction est de 30 \$.

**Article 349.** Le conducteur d'un véhicule routier (ou d'un vélo) qui effectue un virage à une intersection doit céder le passage aux piétons et aux cyclistes qui traversent la chaussée qu'il s'approprie à emprunter.

Guillaume Bourgault-Côté

## DÉPUTÉ

SUIITE DE LA PAGE 1

d'esplanade des mosquées, et adjacent au mur des Lamentations, dans la vieille ville de Jérusalem.

Ses diverses prises de position, notamment en faveur de l'annexion de la Cisjordanie et de Gaza, ainsi que du retrait d'une bonne partie des droits dont jouissent actuellement les quelque 1,6 million d'Israéliens arabes, ont fait dire à certains membres de la communauté juive torontoise qu'il n'aurait pas dû être admis au Canada.

« Étant donné les positions extrêmement racistes et antidémocratiques de Feiglin et l'histoire violente ainsi que la nature terroriste confirmée de la Jewish Defence League, les Voix juives indépendantes demandent au service frontalier canadien de refuser l'entrée au pays de Moshe Feiglin », écrit dans un communiqué Sheryl Nastel, membre du comité de direction des Voix juives indépendantes.

Ayant appris trop tard la venue du député Feiglin, cette organisation doit cependant se contenter d'alerter le public canadien.

Les Voix juives indépendantes se définissent comme « une organisation nationale des droits humains [...] ayant pour mandat de promouvoir une résolution juste et équitable au conflit israélo-palestinien ».

En 2008, le parlementaire israélien avait été interdit de sé-



MENAHEM KAHANA AGENCE FRANCE-PRESSE

Moshe Feiglin s'était porté candidat à la direction du Likoud en 2012.

jour au Royaume-Uni.

Moshe Feiglin a fondé son mouvement en réaction aux accords d'Oslo, qui ont été signés en 1993 entre l'État d'Israël et l'Organisation pour la libération de la Palestine de Yasser Arafat, et qui prévoyait l'établissement d'un État palestinien en Cisjordanie et dans la bande Gaza.

## L'aile droite du Likoud

Il s'est déjà prononcé en faveur de l'annexion pure et simple de ces territoires occupés par Israël depuis juin 1967, dont les habitants arabes seraient incités à émigrer vers d'autres pays. Il a également suggéré que les Israéliens arabes

ne devraient plus jouir de la pleine citoyenneté.

« D'une certaine façon, il exprime ouvertement certains des sentiments que bien des gens au Likoud n'expriment pas aussi ouvertement, pour diverses raisons », croit Sheryl Nastel, contactée par téléphone lundi.

« Ce gars est très controversé. Il a des idées qui sont très à droite dans l'éventail politique israélien. Il fait partie de l'aile droite du Likoud, estime Harold Waller, professeur de science politique à l'Université McGill. Il attire beaucoup l'attention avec ses déclarations originales. »

« La JDL se situe très à droite par

rapport aux communautés juives nord-américaines. Ce n'est donc pas très surprenant qu'il y ait une affinité » entre elle et M. Feiglin, selon M. Waller, qui s'oppose cependant à l'idée d'empêcher le député de venir au Canada pour y prendre la parole.

Moshe Feiglin, qui s'était porté candidat à la direction du Likoud en 2012, avait d'abord été invité par le Toronto Zionist Council, mais ce dernier a ensuite accepté que la Jewish Defence League cosponsorise l'événement, précise le *Jerusalem Post* dans un article consacré au périple canadien du député.

La JDL a été fondée en 1968 par l'Américain Meir Kahane, qui a ensuite créé le parti Kach en Israël deux ans plus tard. L'État hébreu a interdit cette dernière formation en 1994, y voyant une menace à sa sécurité. Même si la JDL dit condamner le terrorisme, plusieurs de ses membres ont été mêlés à des complots ou à des attaques terroristes, aux États-Unis et ailleurs, dont le massacre du caveau des Patriarches à Hébron en 1994. Le FBI a placé le groupe sur sa liste noire en 2001. Il semble qu'aujourd'hui, le gouvernement américain le décrive plutôt comme « une ancienne organisation terroriste ».

La Jewish Defence League a récemment noué des liens avec des partis ultranationalistes antimusulmans en Europe, dont l'English Defence League.

Le Devoir

## PAYETTE

SUIITE DE LA PAGE 1

René Lévesque, en 1976, rien n'est acquis. « Nous étions 5 femmes et 100 hommes. Personne n'avait remarqué. Imaginez le portrait contraire », rappelle-t-elle.

Aujourd'hui, le combat doit se poursuivre, d'où l'idée un peu « folle », dit M<sup>me</sup> Payette, d'un sommet. Elle dit être en contact avec plusieurs jeunes femmes au sein du Parti québécois qui seraient prêtes à mettre l'idée en marche.

« Il y a urgence de transmettre l'expérience de celles qui ont fait de la politique. Quand ces femmes-là partent, on n'entend souvent plus parler d'elles. Je pense qu'à travers un regroupement comme ça, on pourrait transmettre l'information, se préparer. » Elle vise, si tout va bien, l'automne. Elle rêve que des centaines de femmes participent. « Il faut que ce soit motivant pour attaquer ce qui s'en vient », dont la reconstruction du PQ d'ici aux prochaines élections. « Il faut

dire à voix haute ce que les femmes se racontent entre elles sur leur expérience politique. Expliquer comment nous pouvons faire de la politique autrement. »

## Un 7 avril douloureux

Si Lise Payette croit ce sommet nécessaire, c'est qu'encore aujourd'hui, on « tolère » les femmes en politique, mais on ne « les accepte pas ». Elle déplore le double standard qui s'applique : « Exige-t-on d'un homme qu'il ait occupé 14 ministères, comme Pauline Marois, pour devenir chef de parti? Jamais de la vie », s'insurge-t-elle.

Selon elle, il y a présentement un « ressac », qui lui laisse croire que bien des années pourraient s'écouler avant qu'une autre première ministre prenne la tête du Québec. « Je pense que ce sera très long. Je ne le verrai pas [de mon vivant]. Le PQ lui-même ne voudra pas d'une autre femme à sa tête pour l'instant », prédit-elle, en le déplorant.

La défaite du 7 avril fut douloureuse pour M<sup>me</sup> Payette, comme pour bien des péquistes.

Mais il lui fut encore plus particulièrement difficile de voir perdre Pauline Marois. « C'est une femme que j'aime et que je respecte. Surtout que c'est moi qui ai semé la graine auprès d'elle. » C'est lorsqu'elle était directrice de cabinet de M<sup>me</sup> Payette que M<sup>me</sup> Marois a fait le grand saut en politique active. « Je l'ai vue s'entêter, se faire faire la vie dure... Elle a fait un véritable chemin de Compostelle avant d'arriver au pouvoir. »

Alors que la souveraineté se trouve à la croisée des chemins, il faut regarder en avant, exhorte M<sup>me</sup> Payette. Pour elle, il n'est pas utile de « regarder dans le rétroviseur les erreurs qui ont pu être faites ». « La souveraineté du Québec va nécessiter l'union de toutes les forces », croit M<sup>me</sup> Payette, qui n'a pas hésité à appuyer la candidature de Pierre Karl Péladeau, même si elle avait pris fait et cause pour les journalistes lors du lockout au *Journal de Montréal*. « Ce n'est pas nécessaire qu'on partage tous les mêmes idées. C'est ça, une coalition! »

L'histoire se souvient difficilement des femmes, observe M<sup>me</sup> Payette. C'est pour cette raison qu'un peu avant le tournant des années

## COUILLARD

SUIITE DE LA PAGE 1

sur le projet de loi, on les rendrait publics. Là, il n'y en a pas », a-t-elle précisé.

Pas question de dévoiler les avis juridiques portant sur des éléments spécifiques du projet de loi 60. « Non, ils ne seront pas rendus publics », a affirmé Marie-Pier Richard.

En campagne électorale, Philippe Couillard n'avait pas fait ce genre de distinction, s'engageant à dévoiler le ou les avis juridiques portant sur la charte de la laïcité. « En toute transparence, effectivement, lorsqu'on arrivera au gouvernement, si les Québécois nous font confiance, ces avis seront publiés », avait déclaré le chef libéral le 4 avril.

Dans une lettre rédigée à la demande de la ministre de la Justice le 30 avril dernier et rendue publique par cette dernière, la sous-ministre M<sup>me</sup> Nathalie G. Drouin écrit qu'« il n'y a eu aucun avis juridique formel rédigé par le ministère de la Justice sur la constitutionnalité et la légalité de l'ensemble des dispositions du projet de charte de la laïcité ». Dans cette lettre finement ciselée, la sous-ministre évite toutefois d'affirmer qu'il existe ou non des avis juridiques sur des éléments du projet de loi 60. Une règle non écrite de l'institution qu'est le ministère de la Justice veut que le gouvernement ne rende pas publics ses avis juridiques ni ne confirme s'ils existent ou non.

La sous-ministre reconnaît en revanche que les juristes du ministère ont été consultés sur des questions touchant la charte de la laïcité, comme l'égalité entre les femmes et les hommes, la liberté de religion et le recours à la clause dérogatoire. Mais elle ne précise pas si ces consultations se sont conclues par la rédaction d'opinions juridiques.

Mardi, le ministre péquiste qui était responsable de la charte de la laïcité, Bernard Drainville, tiendra une conférence de presse pour répliquer aux affirmations de Stéphanie Vallée qui a accusé le gouvernement péquiste d'avoir « manqué de sérieux » en présentant le projet de loi 60 sans avoir fait « un travail rigoureux ». Lundi, l'ancien ministre a refusé d'avoir un entretien avec *Le Devoir* à ce sujet.

## L'avis d'Henri Brun

Outre des avis juridiques produits par le ministère de la Justice, le gouvernement Marois avait en main l'avis d'Henri Brun, un document de sept pages dont *Le Devoir* a obtenu copie. Ainsi, le juriste ne s'est pas contenté de livrer oralement son avis.

Cet avis porte sur le mémoire, daté du 8 avril 2013 et présenté par Bernard Drainville au Conseil des ministres. Ce mémoire concernait non pas le projet de loi 60, mais le projet de charte des valeurs qui l'a précédé.

Dans cet avis juridique, Henri Brun, tout en approuvant les orientations gouvernementales, se montre critique de certains éléments qui se sont retrouvés, par la suite, dans le projet de loi 60. C'est le cas du terme « ostentatoires », associé aux signes religieux, qu'il suggère de remplacer par « visibles ».

De plus, l'interdiction faite à tous les fonctionnaires de porter des signes religieux ostentatoires lui apparaît trop large. « On peut toujours penser, enfin, que l'application de la norme à tous les fonctionnaires tout comme le choix de la visibilité pourraient être jugés invalides parce que ne portant pas à la liberté de religion une atteinte minimale. Les tribunaux ont tendance à préférer l'imprécision à l'intrusion », écrit le juriste.

Henri Brun estime que la charte de la laïcité aurait eu des chances de passer avec succès le test des tribunaux, la jurisprudence de la Cour suprême ayant évolué depuis peu « de manière à permettre au gouvernement du Québec de prétendre de façon assurée que les orientations que révèle le présent mémoire sont constitutionnellement valides ». A la fin de son avis, l'expert émet toutefois de sérieuses réserves : « Mais dans tous les cas, bien sûr, les tribunaux pourraient parvenir à la conclusion que la mesure, telle que retenue, est trop intrusive en ce qu'elle porte atteinte à la liberté de religion plus qu'il n'est raisonnablement nécessaire de la faire. Ainsi va le chartisme. »

Le Devoir

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514 985-3333

**La rédaction**  
Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541  
Par courriel redaction@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3360

**Publicité**  
Au téléphone 514 985-3399  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305  
Par télécopieur 514 985-3390

**Avis publics et appels d'offres**  
Au téléphone 514 985-3344  
Par courriel avisdev@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3340

**Petites annonces et publicité par regroupement**  
Au téléphone 514 985-3322  
Par télécopieur 514 985-3340

**Abonnements** (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)  
Au téléphone 514 985-3355  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-5967

**Agenda culturel**  
Au téléphone 514 985-3346  
Par télécopieur 514 985-3390